



FONDATION
D'ENTREPRISE
HERMÈS



Saline royale
Arc-et-Senans
renouveau



LES
COMPAGNONS
DU
DEVOIR
et du TOUR de FRANCE



Région académique
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



académie
Besançon

**DOSSIER DE CANDIDATURE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

Manuterra, Apprendre du vivant



Manuterra, apprendre du vivant est un programme pédagogique d'éducation à l'environnement pour sensibiliser les nouvelles générations à l'importance de préserver l'environnement. C'est un programme de la Fondation d'entreprise Hermès, conçu et en partenariat avec la Saline royale d'Arc-et-Senans et les Compagnons du devoir, avec l'Académie de Besançon.

Critères d'éligibilité

Tout établissement dont les équipes pédagogiques sont convaincues de l'importance de la pratique plus respectueuse de l'environnement dans un cadre scolaire, peut demander à intégrer le programme Manuterra, apprendre du vivant.

Il faut ensuite réunir les conditions suivantes :

- Être une école ou un établissement scolaire publics ou privés sous contrat ;
- Constituer une équipe pluridisciplinaire prête à s'engager durant toute la durée du programme : Identifier **deux enseignants référents maximum** (toutes matières confondues) pour la mise en place du projet.
- Avoir un **terrain cultivable de 150 à 200m² minimum*** sur l'établissement ou à proximité (10 min à pied), un lieu de stockage du matériel et un espace (dans la classe par exemple) pour entreposer les semis ;
- **Identifier une même classe** sur la durée du projet : cycles 3, 4 et seconde
- Postuler à cet appel à candidatures sur document libre, insistant sur :
 - En quoi le projet Manuterra s'inscrit dans le projet d'établissement ;
 - En quoi le projet Manuterra s'inscrit dans le programme scolaire dans une logique de progression pédagogique
 - La liste et les coordonnées des enseignants impliqués dans le projet ;
 - Le nombre et le niveau des élèves concernés par le projet ;
 - Les créneaux possibles sur une semaine pour la programmation des séances
 - Les photos du terrain cultivable destiné à accueillir le jardin.

* Cette surface minimum est nécessaire pour implanter les espaces cultivés délimités par des modules en bois et faciliter la circulation et l'accès à ces espaces pour une classe.

- **signer la Charte du programme***, en qualité du chef d'établissement et des enseignants référents du programme.

Un Comité de sélection se réunit mi-mai précédant la rentrée scolaire afin de choisir les classes et valider leur entrée dans le programme Manuterra. Les écoles ou établissements scolaires candidats seront informés de la sélection finale au plus tard au début du mois de juin.

Le dossier de candidature pour l'année scolaire 2022-2023 est à retourner avant le vendredi 6 mai 2022

Aux adresses mail suivantes :

Compagnons du devoir / Fondation d'entreprise Hermès
Charlotte Guislain - CGuislain@compagnons-du-devoir.com

EPCC Saline royale
Adeline Dody – adelinedody@salineroyale.com
Zoé Benoliel – zobenoliel@salineroyale.com

Académie de Besançon
Stéphanie Barbier
stephanie.barbier@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

* La Charte du programme est disponible en fin de ce dossier

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Manuterra est un programme de la Fondation d'entreprise Hermès, conçu et en partenariat avec la Saline royale d'Arc-et-Senans et les Compagnons du devoir, avec l'Académie de Besançon. Il consiste en des séances d'immersion, pour des élèves du cycle 3 à la seconde, au cœur d'un jardin à aménager. Pendant le temps scolaire, les élèves sont invités à créer, aménager et entretenir un jardin.

De multiples thématiques environnementales sont abordées de manière très concrète au fil de ces séances qui se déroulent in situ ou en classe et qui nécessitent la participation active des élèves : ceux-ci sont invités à mettre les mains dans le sol, à travailler la terre, manipuler des outils et acquérir des gestes spécifiques. Cette appropriation d'un espace vivant vise à sensibiliser les enfants à la préservation de la biodiversité qui s'y épanouit et à sa pérennité. En associant le monde de l'éducation aux enjeux environnementaux, le programme Manuterra répond pleinement à l'attention portée par la Fondation d'entreprise Hermès et l'EPCC Saline royale à ces deux domaines.

Quand ?

Manuterra se déploie de septembre à juin de manière à traverser différentes saisons, en douze séances.

Qui ?

Chaque séance est animée par un professionnel des jardins (jardinier, paysagiste, maraîcher, etc.) accompagné d'un assistant.

Cette équipe accompagnera la classe tout au long de l'année dans le projet de jardin.

Les classes participantes s'étendent du cycle 3 à la seconde, soit du primaire au lycée.

Comment ?

D'une durée de deux heures, les douze séances se déroulent soit in situ, dans la parcelle identifiée pour être cultivée soit en classe. Les élèves sont invités à être actifs et à travailler très concrètement la terre.

Les élèves disposeront d'outils fournis par l'EPCC Saline royale.

La séance 12 est une séance de restitution. Elle aura lieu en juin sur l'année écoulée.

Où ?

L'aménagement et l'entretien d'un petit espace à cultiver directement au sein des parcelles situées dans l'enceinte scolaire ou à proximité (un terrain municipal par exemple).

Financement ?

Le projet étant pris en charge financièrement par la Fondation Hermès via la Saline royale, les écoles et établissements scolaires s'engageront uniquement sur des frais de déplacement pour se rendre à Arc-et-Senans (aide potentielle du rectorat).

■ PROCESSUS DE CANDIDATURE

Critères de sélection

- Qualité du dossier
- Motivation de l'équipe pédagogique à inscrire ce projet interdisciplinaire dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet de l'école ou de l'établissement scolaire ; Inscription du programme Manuterra dans le cadre des enseignements, du socle commun.
- Répondre aux critères d'éligibilité

Calendrier

Du 1^{er} avril au 6 mai 2022 : envoi des dossiers de candidature

Le 16 mai 2022 : comité de sélection

Fin mai 2022 : validation des écoles et établissements scolaires sélectionnés et retour aux participants.

Juin 2022 : identification des plannings des séances Manuterra par les écoles et établissements scolaires.

Début septembre 2022 : réception du planning et des effectifs précis pour affecter des trios enseignants/professionnels du jardin/assistants.

Mi-septembre 2022 : une journée de séminaire à destination des enseignants et des professionnels du jardin

De fin septembre 2022 à juin 2023 : séances Manuterra dans les classes

Juin 2023 : valorisation de Manuterra dans les écoles et établissements scolaires (fête de fin d'année, expositions...)

CONTACTS

■ Compagnons du devoir / Fondation d'entreprise Hermès

Charlotte Guislain - Coordinatrice générale du programme Manufacto

CGuislain@compagnons-du-devoir.com

EPCC Saline royale

Adeline Dody – Responsable médiation

adelinedody@salineroyale.com

Zoé Benoliel – Chargée de médiation environnement

zobenoliel@salineroyale.com

Académie de Besançon

Stéphanie Barbier - Adjointe au délégué régional académique à l'éducation artistique et culturelle

stephanie.barbier@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Charte du
programme
Manuterra

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME MANUTERRA

Le programme Manuterra est mis en place par un trio d'intervenants : un professionnel du jardin, un assistant, une équipe enseignante.

Le programme Manuterra s'étend de septembre à juin en fonction du planning établi pour les séances par le trio encadrant.

Une seule et même classe suit, du début à la fin, le programme Manuterra sur une année scolaire.

Le programme Manuterra s'inscrit dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet d'école ou d'établissement.

Le règlement de l'école ou de l'établissement et les règles de sécurité s'appliquent à toutes les activités menées dans le cadre du programme pédagogique, quel que soit le lieu où se déroulent les séances.

L'équipe enseignante s'engage à rappeler les règles de comportement et de sécurité en classe ou sur le terrain. L'équipe enseignante conserve la responsabilité de la classe engagée dans les activités du programme Manuterra et veille au bon déroulement des séances.

Votre contact privilégié est Zoé Benoliel, chargée de médiation environnement et coordinatrice du programme au sein de l'EPCC Saline royale.

RÔLE ET ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

La présence d'au moins un représentant de l'équipe enseignante au séminaire de rentrée organisé par l'équipe Manuterra.

L'équipe enseignante doit être impliquée et responsable, au sein de l'école ou de l'établissement, du bon déroulement du programme Manuterra.

La présence d'au moins un représentant de l'équipe enseignante aux réunions de préparation des séances organisées par le professionnel du jardin (1 séance = 1 réunion).

La présence d'au moins un représentant de l'équipe enseignante aux réunions de bilan trimestrielles organisées par le professionnel du jardin.

L'équipe enseignante est responsable des plannings et s'engage à l'établir et les replannifier, en cas d'annulation, en collaboration avec le professionnel du jardin et l'assistant.

L'équipe enseignante doit prévenir directement les intervenants s'il y a un empêchement et un changement de planning et en informer la coordinatrice du programme.

L'équipe enseignante s'engage à accompagner les élèves dans la rédaction du carnet de bord servant de support au programme.

L'équipe enseignante fournit au professionnel du jardin et à l'assistant le trombinoscope de la classe, sous réserve de l'accord des parents, au plus tard au cours de la séance 1.

L'équipe enseignante s'engage à travailler les notions théoriques selon le déroulé pédagogique du programme avant ou après la séance pratique.

L'équipe enseignante s'engage à disposer les outils ou le matériel à proximité du terrain ou en classe en amont de chaque séance.

L'équipe enseignante aide le professionnel du jardin dans la collecte des fournitures nécessaires dans certaines séances.

L'équipe enseignante s'engage à ce que les élèves soient équipés pour les séances en extérieur (vêtements et chaussures adaptés).

L'équipe enseignante s'engage à diffuser et récupérer les autorisations de droits à l'image des élèves au plus tard pour la séance 2.

LOGISTIQUE ET MATÉRIEL

L'école ou l'établissement doit avoir un terrain cultivable entre 150 et 200 m² minimum sur son établissement ou à proximité (10 min à pied).

L'école ou l'établissement doit mettre à disposition une salle de classe adaptée pour les séances en intérieur. Elle doit disposer d'un lieu de stockage fermant à clé pour le matériel et d'un espace bénéficiant de la lumière du jour pour entreposer les semis.

L'équipe enseignante est responsable de la réception du kit « jardinage », de son entretien, de son stockage, de son inventaire à la réception et au retour. En cas de matériel manquant, celui-ci pourra être facturé à l'école ou l'établissement.

L'école ou l'établissement s'engage à communiquer à l'équipe Manuterra le contact de la personne en charge de la logistique dans l'école ou l'établissement, et à réceptionner et installer les kits « jardinage » dans l'espace de stockage prévu à cet effet.

L'équipe enseignante s'engage à vérifier la possibilité d'installer un récupérateur d'eau de pluie.

L'équipe enseignante s'engage à vérifier la possibilité d'alimenter le composteur par la cantine de la structure ou par l'intermédiaire des familles et des enseignants.

L'équipe enseignante s'engage à accueillir les intervenants à l'avance (30 min), et leur faciliter l'accès aux locaux de stockage et aux salles de classes pour prévoir la bonne installation. Elle accompagnera les intervenants dans le rangement dans la mesure du possible.

Le matériel est prévu en fonction du nombre d'élèves dans la classe. Si l'effectif change, il est du ressort de l'équipe enseignante de prévenir l'équipe Manuterra en amont.

L'équipe enseignante s'engage à piloter un planning de suivi du jardin entre les séances par les enseignants, les élèves ou l'équipe administrative.

COMMUNICATION

Toute communication de la structure scolaire sur sa participation à Manuterra doit se faire en indiquant « *Manuterra est un programme de la Fondation d'entreprise Hermès, conçu et en partenariat avec la Saline royale d'Arc-et-Senans et les Compagnons du devoir, avec l'Académie de Besançon.* »

Le programme Manuterra donne naissance à un espace jardin. Cette production est susceptible d'être valorisée sur différents supports et lors de divers événements des partenaires.

Dans le cadre de la valorisation et de la communication du programme, une attestation de droit à l'image de chaque participant (professeurs et élèves, jardiniers, assistants) sera demandée.

PERENNISATION DE L'ESPACE JARDIN

Si elle ne participe pas au programme l'année suivante, la structure scolaire s'engage à poursuivre l'action initiée par le programme sur les années suivantes afin qu'il devienne un potentiel support pédagogique.

Un même établissement peut postuler au programme jusqu'à 3 fois.

Le non-respect de cette charte peut amener l'équipe de Manuterra à suspendre la participation de la structure scolaire au programme.

*Signature(s) du ou
des enseignants
engagés*

*Signature et
cachet du chef
d'établissement :*

Annexe 1 – planning des séances (sous réserve d'évolution)

Fin septembre	Séances 1, 2, 3, 4, 5 : - Découverte du monde végétal et des légumes
Octobre	- Herbar, jeu de piste, dissection de légumes
Novembre	- Fabrication d'abris pour la biodiversité - Contraintes et ressources du terrain cultivable - Montage des bacs et réalisation d'une couche en lasagne
Décembre	Séance 6 et 7 :
Janvier	- Dessin du plan de plantation
Février	- Ecologie et réchauffement climatique
Mars	Séance 8 : Plantation des semis en godets
Avril	Séance 9 : Début des plantations en pleine terre
Mai (après le 15)	Séance 10 : Plantation
Juin	Séance 11 et 12 : Entretien et restitution

Annexe 2 – Inventaire du matériel, des outils et des fournitures mis à disposition (sous réserve d'évolution)

Les éléments en rouge ne sont pas à rendre à la fin du projet, le reste est à retourner à la Saline royale

Désignation	Référence	Quantité envoyée
Aérocompost	GAM49531	1
Ardoises	GREENSQUARE	100
Arrosoir avec pommeau	LIS050709	8
Bac à compost + couvercle (1m3)	LIS052203	1
Bêche	LIS101826	4
Boîte compartimentée	AMACODIRATO	selon le nombre d'élèves
Brouette	LIS056016	4
Couteau désherbeur	LIS101831	2
Crayons pour ardoise	AMADIGIELE	3
Étiquettes (lot de 200 + 2 feutres)	AMAHONGECB	1
Feutres pour étiquettes	AMASTABILO	3
Ficelle	LIS084411	1
Fourche	LIS049920	4
Fût 60 litres	LIS135225	1
Gobelets (lot de 25)	AMAGOB50CL	2
Grelinette	LIS101829	2
Griffe	LIS049935	10
Maillet	LIS068882	8
Mètres		4
Mini-serre	LIS050157	selon le nombre d'élèves
Nichoir	LIS111999	2
Passoire	AMACURVER	1
Posters (lot)	SEMAE35	1
Pulvérisateur	LIS049908	10
Râteau	LIS050584	8
Récupérateur d'eau	LIS056009	1
Alimentation récupérateur d'eau	LIS	1
Sécateur	LIS050044	3
Serfouette	LIS049926	3
Terreau (70L)	LIS102590	6
Terreau - semis (40L)	LIS102593	2
Transplantoir	LIS101842	15
Tuteur	LIS047630	24
Modules bois 1.60m	FCBOIS	28
Piquets métal	JAMIN	28

Annexe 3 – les prolongements pédagogiques

LE JARDINAGE À L'ÉCOLE



Annexe 4 – les missions du professionnel du jardin et de l'assistant

Les missions du professionnel(le) du jardin

- Participer à une réunion d'information et à une formation au programme en septembre sur le site de la Saline royale à Arc-et-Senans.
- Mettre en œuvre le programme tel qu'il lui a été transmis
- Animer les 12 séances (pour une classe) définies dans le programme
- Etre à l'initiative des réunions de préparation des séances, et des temps de bilan en collaboration avec l'enseignant(e) et l'assistant(e)
- Arriver une demi-heure ou une heure avant la séance pour bien préparer la séance avec l'enseignant(e) et l'assistant(e)
- Identifier les tâches où il est indispensable de celles qu'il peut déléguer sur chacune des séances ou en amont et/ou en aval des séances.
- Assurer la recherche des matériaux nécessaires pour certaines séances en collaboration avec l'enseignant(e) (feuilles mortes, compost, ...)
- Gérer l'achat des fournitures (végétaux, graines ...) non comprises dans le kit de base dans une enveloppe allouée (remboursement par refacturation).

Les missions de l'assistant(e) :

- Participer à une réunion d'information et à une formation au programme en septembre sur le site de la Saline royale à Arc-et-Senans
- Participer aux réunions de préparation des séances, et des temps de bilan en collaboration organisés par le professionnel(le) du jardin.
- Assister le professionnel(le) du jardin dans l'encadrement des élèves lors des 12 séances définies au programme.
- Animer des temps d'activités en petits groupes lors de certaines séances.